



6976 - La disposition régissant le fait de se mettre à nu pour prendre un bain

question

Est- il est autorisé à une personne de se déshabiller pour prendre son bain ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Oui, il est autorisé à une personne de se déshabiller pour prendre une douche.Ceci est confirmé par l'acte du Prophète (bénédition et salut soient sur lui) relaté par Maïmouna (P.A.a) qui a dit qu'elle s'était lavée avec le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) dans un vase où il y'a des traces de leviure.

Il est rapporté de Maïmouna encore parmi d'autres hadiths ciés par Boukhâri et Mouslim, la baignade du Prophète avec Aïcha (...).

Il n'est pas nécessaire de se cacher selon le hadith du Messenger d'Allah (bénédition et salut soient sur lui), même si certains des "Salafs" l'ont recommandé au moment de se laver. Mais, la Charia ne l'exige pas. Il suffit qu'on soit éloigné du regard des gens.

Certains ulémas ont cru trouver un argument dans un hadith des Deux Sahih selon lequel Moïse s'était lavait nu. (Boukhâri, 274 et Mouslim,339). Al-Nawawi confirme sous un chapitre intitulé : "Il est autorisé de se laver nu dans un lieu isolé." (Sahih de Mouslim).Plus loin il dit: « Nous avons mentionné, dans le chapitre précédent qu'il est autorisé de se déshabiller en solitude dans un lieu pour faire le besoin naturel. Ceci est aussi valable quand il s'agit de se laver, uriner, d'avoir des rapports sexuels avec sa femme et pour d'autres choses. Dans tout ce qui vient d'être énuméré, il est autorisé de se déshabiller en solitude. Cependant, il est interdit de se déshabiller devant les gens.On interdit d'exhiber les parties honteuses du corps.



Les ulémas ont dit : Il est préférable de se cacher derrière un mur ou autre chose pour se laver en solitude. Il est autorisé de se déshabiller au moment de faire les besoins naturels, de se laver et de faire autre chose.

Cependant, tout excès aux justes besoins est interdit.Sharh Mouslim ,4/32). Allah le sait mieux.